



## COMMUNIQUE DE PRESSE

### La FFT a décidé d'attribuer les wild-cards pour l'US Open 2019 à Diane Parry et Antoine Hoang

Paris, le 23 juillet 2019

**Sur proposition du DTN Pierre Cherret, le Président de la FFT, Bernard Giudicelli, a attribué une invitation (wild-card) pour l'US Open 2019 (26 août – 8 septembre) à Diane Parry (TC Boulogne-Billancourt [92-IDF]), actuellement 6<sup>e</sup> au classement ITF junior, et Antoine Hoang (TC Marignanais [13 – PACA]), 105<sup>e</sup> au classement ATP.**

Diane Parry, âgée de 16 ans, participera pour la toute première fois de sa carrière au Grand Chelem américain, constituant une nouvelle étape dans son parcours vers le haut niveau. La Française, qui s'entraîne au CNE (Centre National d'Entraînement), a enchaîné les belles performances cette saison sur le circuit junior. Entraînée par Gonzalo Lopez Sanchis, elle s'est notamment illustrée en remportant le tournoi de Criciùma (Brésil) en février dernier et en atteignant tout récemment les demi-finales du tournoi junior à Wimbledon. Elle s'est également distinguée en franchissant le premier tour du tableau principal de Roland-Garros. Elle est devenue alors la plus jeune joueuse à remporter un match à la Porte d'Auteuil depuis Michelle Larcher de Brito en 2009. Diane Parry occupe par ailleurs la 333<sup>e</sup> place au classement WTA.

Antoine Hoang, âgé de 23 ans, disputera le tableau principal de l'US Open également pour la première fois de sa carrière. Le jeune Français, entraîné par Lionel Zimble, s'est notamment distingué cette saison en accédant au troisième tour du tournoi de Roland-Garros et à la finale du Challenger de Rennes en début d'année.

Ces deux joueurs bénéficient d'invitations dans le cadre d'un accord qui lie les Fédérations française et américaine de tennis.

**Contact presse :**

Emmanuelle Leonetti

Tél. : 01 47 43 56 37 – [mleonetti@fft.fr](mailto:mleonetti@fft.fr)